



**MÉTIRS
DE BOUCHE**
ALIMENTATION :
LES PRODUITS
« SANS »



**PRIX NATIONAL
STARS & MÉTIERS :**
UN NOUVEAU FORMAT
POUR LE LANCEMENT
DE L'ÉDITION 2018



HOMMES MÉTIRS

N° 283
JUILLET 2017

L'APPRENTISSAGE TOUT SIMPLEMENT

— GUIDE PRATIQUE P.14 —





RYTHMÉO : LA CONVENTION DE SERVICES PRO QUI ÉVOLUE AU GRÉ DE VOS BESOINS.



Élaborée avec
votre conseiller



Mensualités
transparentes



Évolutive
à tout moment



Indispensable
au quotidien



www.bpalc.fr

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**



ÉDITORIAL



Liliane LIND
Présidente de la CMA 57

Accompagner le changement

[Q] u'on y adhère ou non, le visage politique de notre pays et de ses représentants vient de subir une profonde transformation qu'aucun n'aurait imaginée il y a encore un an. La nouvelle donne sur l'échiquier politique traduit un message envoyé par nos concitoyens : la volonté de changement et l'espérance de jours meilleurs.

Après près de dix ans de stagnation économique, les Français ont envie de repartir de l'avant et d'être optimistes. En donnant les commandes de notre nation à de nouveaux visages, pour beaucoup issus de la société civile, ils ont exprimé leur lassitude des querelles intestines qui sclérosent notre nation depuis trop longtemps et leur détermination de donner à présent du crédit à l'action.

Agir et décider : c'est ce que nous faisons au quotidien dans nos entreprises. Alors, aujourd'hui, faisons le pari d'y croire et d'accompagner ce changement qui semble s'opérer au plus haut niveau de l'État. Tentons de nous projeter avec confiance dans cette nouvelle dynamique. Croyons en la jeunesse de notre département en accueillant des apprentis au sein de nos entreprises dès septembre prochain. Soyons audacieux et créons de l'activité qui nourrira le tissu économique de la Moselle et créera sa richesse.

L'artisanat doit sans attendre s'inscrire dans cet élan d'optimisme et en être un des principaux acteurs. Occuper le terrain intelligemment, innover, s'adapter, travailler avec encore plus d'ardeur et de détermination, et faire entendre notre voix pour vivre des lendemains que nous souhaitons tous meilleurs. C'est un défi que nous pouvons relever ensemble si nous nous en donnons les moyens !

Sommaire

ACTUALITÉ

- 4 RENTRÉE 2017-2018 :** choisissez sans tarder vos apprenti(e)s
- 5 82^E FOIRE INTERNATIONALE DE METZ :** la CMA vous offre votre stand à la FIM
- 6 ÉCO-DÉFIS 2017-2018 :** à vous de jouer !
- 7 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :** comment bien gérer vos déchets ?
- 8 DÉVELOPPEMENT DURABLE :** deux acteurs engagés pour l'environnement
- 9 ALERTE COMMERCE/ENTREPRISES :** devenez acteur de votre sécurité !
- 10 ACTIVEZ** la garantie jeunes
- 11 ARTISANS DU BÂTIMENT :** ensemble plus forts
- 12 AGENDA** de la Présidente
- 13 BOURSE** des métiers

DOSSIER

14 | L'APPRENTISSAGE TOUT SIMPLEMENT



GUIDE PRATIQUE DE L'APPRENTISSAGE

La réglementation et les procédures sont un peu plus digestes, les aides ont rarement été aussi encourageantes pour l'embauche de mineurs, la plupart des diplômes sont accessibles par

l'apprentissage, et l'âge de signature d'un contrat est dorénavant possible jusqu'à 30 ans. Alors laissez-vous guider sur les voies de l'apprentissage.

MÉTIER

20 ALIMENTATION : LES PRODUITS « SANS »

Sans gluten, sans lactose, sans pesticides... la liste des produits « sans » n'en finit plus. Effet de mode pour certains, prise de conscience pour d'autres, les artisans des métiers de bouche ont leur carte à jouer !



STOCKIMAGES

EN RÉGION

- 24 LOGICIEL ANTI-FRAUDE :** finalement, les micro-entrepreneurs ne sont pas tous concernés
- 24 PARTICIPEZ AU 1^{er}** concours des PME de France !
- 25 UN SOUTIEN RÉGIONAL POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT** travailler ensemble, ça va payer !
- 25 PRIX NATIONAL STARS & MÉTIERS :** un nouveau format pour le lancement de l'édition 2018
- 26 LES CUISINIERS** dans le giron de l'artisanat

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES NUMÉROS D'H&M SUR WWW.CMA-MOSELLE.FR



Magazine édité par l'Association pour la Promotion de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - D. SIMON - PE. PICHON. Édition déléguée : Edimétiers. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Maquette : TEMA|presse. Photo de couverture : © Fotolia.com. Dépôt légal : N° 1.042 - Juillet 2017. ISSN : 0290-1633. Impression : Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal.



10-31-1260 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Rentrée 2017-2018

CHOISISSEZ SANS TARDER VOS APPRENTI(E)S

Même si la question de l'apprentissage n'a pas été au centre des débats des dernières élections, il n'en reste pas moins qu'elle constitue un élément clé du développement de vos entreprises. Et il n'est pas trop tard pour agir.



Une nouvelle campagne pour promouvoir l'apprentissage.

[C]omme chaque année, dès le mois de mars, la CMA 57 prépare la prochaine rentrée des 1500 jeunes mosellans qui investiront ses Centres de Formation d'Apprenti(e)s de Metz, Forbach et Thionville dès la fin août. Une nécessité lorsque l'on sait qu'ils alterneront semaines de cours au CFA et semaines en entreprise. « *Leur emploi du temps est rythmé par cette complémentarité* », confirme Dominique Klein, Directeur Général des Services de la CMA 57. « *C'est d'ailleurs cette immersion au cœur de l'entreprise qui permet à nos jeunes d'acquérir plus rapidement de la maturité, et aux artisans de bénéficier d'un collaborateur en plus dans leur entreprise.* »

LES AVANTAGES D'UN (E) APPRENTI (E)

Si l'apprentissage est une voie d'insertion professionnelle qui a fait ses preuves, c'est également une formule qui présente pour les artisans

de multiples avantages. L'embauche d'un(e) apprenti(e) représente en effet un véritable soutien opérationnel. L'artisan peut être aidé et secondé. Ensuite, c'est la possibilité d'actualiser ses compétences car le jeune connaît les dernières évolutions techniques et professionnelles acquises au CFA, ce qui n'est pas toujours le cas de l'artisan... Enfin, pour certains chefs d'entreprise, c'est une manière d'anticiper à moyen terme la reprise de son entreprise par une personne compétente et de confiance formée à ses méthodes de travail.

TENTEZ L'EXPÉRIENCE

À bien y regarder, la présence d'un(e) apprenti(e) est donc un événement positif qui permet d'ailleurs souvent de recréer un esprit de groupe, de mobiliser les plus anciens, et d'apporter un vent de fraîcheur. Alors certes vous trouverez souvent des artisans pour vous dire qu'ils ont eu une expérience désastreuse avec un jeune, mais c'est un peu la même chose avec les trains qui arrivent en retard... On ne parle pas de ceux qui sont à l'heure

et qui constituent pourtant la règle. Alors ne vous laissez pas influencer et faites votre propre expérience, d'autant que certaines aides financières existent et que la CMA 57 vous accompagne dans toutes les étapes de l'apprentissage. Ne perdez plus de temps et contactez-nous dès à présent !

CMA 57 : 0387393100

E-mail : serviceclient@cma-moselle.fr

82^e Foire Internationale de Metz (29 sept. - 9 oct.)

LA CMA VOUS OFFRE VOTRE STAND À LA FIM

Comme chaque année, la CMA 57 vous propose de participer à la Foire Internationale de Metz en venant présenter votre activité le temps d'une journée, voire d'une demi-journée.

[A]ucune participation financière ne vous sera demandée. Concrètement, si vous êtes artisan, et que vous avez envie de venir travailler face au public pour présenter votre métier lors de la prochaine édition (29 septembre au 9 octobre), alors la CMA 57 vous offre cette possibilité d'intégrer son « Village de l'Artisanat », chapiteau de 700 m² placé en plein cœur de la Foire. La seule condition est que vous présentiez votre savoir-faire aux 200 000 visiteurs attendus l'espace d'une demi-journée (matin et/ou après-midi, voire soirée).

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Lors des précédentes éditions, tapissier, décorateur, fromager, coiffeur, chocolatier, esthéticienne, créateur de mode, photographe... ont su saisir cette chance de venir montrer leur métier aux visiteurs de la FIM. Pas moins de 50 artisans se sont ainsi mis en scène dans le vaste chapiteau de la CMA 57 : « *L'intérêt pour le public, comme pour le chef d'entreprise qui nous rejoint, est de présenter ce qu'il sait faire sur un stand de 20 m²*



que nous lui offrons », explique Dominique Klein, Directeur Général des Services de la CMA 57. « *Cela n'aurait pas de sens de le faire venir juste pour montrer un book, aussi beau soit-il, et distribuer des flyers ou cartes de visite.* »

Grâce à cette opportunité proposée par la CMA 57, la Foire Internationale de Metz peut devenir un formidable accélérateur de notoriété pour les artisans qui viennent s'y montrer.

DÉPÊCHEZ-VOUS!

Le nombre de places étant limité, retournez-nous dès à présent le coupon-réponse joint ci-dessous avant le vendredi 28 juillet 2017. Vous pouvez aussi formuler votre demande par mail (lfederspiel@cma-moselle.fr) en précisant en 3-4 lignes la démonstration que vous proposeriez, ainsi qu'une photo de l'une de vos créations ou produits.

COUPON-RÉPONSE FIM 2017

(À RETOURNER AVANT LE 28 JUILLET 2017 À LA CMA 57 - SERVICE COMMUNICATION - 5 BOULEVARD DE LA DÉFENSE - CS 85840 - 57078 METZ CEDEX 3, OU PAR E-MAIL : LFEDERSPIEL@CMA-MOSELLE.FR)

☐ **OUI**, je souhaite exposer gratuitement à la 82^e Foire Internationale de Metz dans le « Village de l'Artisanat 2017 » de la CMA 57.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

E-MAIL : TÉLÉPHONE :

SITE INTERNET/FACEBOOK :



Éco-Défis 2017-2018

À VOUS DE JOUER!

Mise en place depuis deux ans sur le territoire de l'agglomération de Metz Métropole, cette opération a pour but de sensibiliser les artisans, et artisans commerçants, au développement durable et de soutenir leurs actions éco-citoyennes en faveur de l'environnement par l'obtention d'un label.

[C]ette initiative a été impulsée par la CMA 57 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Forts de leur succès, les Éco-Défis devraient d'ailleurs prochainement éclore sur d'autres territoires mosellans... En attendant, si vous êtes une entreprise artisanale implantée sur le territoire de Metz Métropole, vous pouvez dès à présent faire acte de candidature pour être labellisée Éco-défis 2018. Il vous suffit pour cela de vous engager à relever, avant la fin de cette année 2017, 4 défis parmi les 5 thématiques suivantes :

■ Gestion des déchets ■ Économie d'eau
■ Économie d'énergies ■ Utilisation d'éco-produits
et ■ Mobilité durable

UN LABEL GAGE DE NOTORIÉTÉ

Pour vous aider à mettre en œuvre vos actions, un conseiller de la CMA 57 vous accompagnera dans vos démarches, puis validera vos défis qu'il présentera au comité de labellisation. Début



Les élus de la CMA 57 et Jean-Luc Bohl, acteurs des éco-défis.

2018, les artisans participants seront conviés à une cérémonie au cours de laquelle le label et des supports de communication seront remis.

En vous engageant dans l'opération Éco-défis, vous bénéficiez ainsi d'une communication gratuite, d'un moyen de valoriser vos actions auprès de vos clients, mais aussi d'un accompagnement pour vous aider à intégrer ou anticiper la réglementation environnementale récente.

Plus d'infos : CMA 57 - Camille TRIGO
Chargée de mission développement durable
03 87 39 31 34 - ctrigo@cma-moselle.fr

EXEMPLES D'ÉCO-DÉFIS À RÉALISER

- Optimiser votre éclairage en installant des lampes à LED dans vos locaux.
- Gérer vos déchets de façon responsable en mettant en place le tri.
- Maîtriser vos consommations d'eau en limitant vos rejets par l'installation d'équipements de type bacs à graisse ou séparateurs à hydrocarbure.
- Promouvoir et proposer des produits locaux plus respectueux de l'environnement.



Respect de l'environnement

COMMENT BIEN GÉRER VOS DÉCHETS ?

La question des déchets est devenue une problématique majeure pour les artisans. Coûteuse, réglementée, elle nécessite toute votre attention.

[T]outes les entreprises artisanales sont en effet concernées par la production de déchets banals (bois, plastiques, papiers...), inertes (débris de murs, éléments sanitaires) ou dangereux (boues, huiles, solvants...) qu'il convient de faire reprendre, recycler ou éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

COMMENT GÉRER SES DÉCHETS ?

Si votre activité génère des déchets banals, vous pouvez utiliser le service des ordures ménagères classiques mises en place par votre ville, communauté d'agglomération ou de communes.

Par contre si votre entreprise produit des déchets spécifiques, vous devez alors les faire collecter par un prestataire agréé qui en assurera le recyclage ou l'élimination. Pour faire le bon choix, vous pouvez consulter le site www.prestataires-reel.net, véritable base de données de collecte en Lorraine pour tout type de déchets.

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Sur chaque territoire il existe des déchèteries accessibles aux particuliers comme aux professionnels. Elles offrent aux artisans une solution de proximité pour une grande variété de déchets, mais peuvent être contraignantes (accès difficile, horaires d'ouverture, dépôt payant, etc.). En votre qualité de professionnel, pensez à vous renseigner pour en connaître les modalités et savoir s'il n'est pas nécessaire de vous enregistrer au préalable.



Parallèlement, uniquement sur certains territoires cette fois-ci, vous pouvez trouver des déchèteries uniquement accessibles aux professionnels. Celles-ci sont spécialement aménagées avec accès pour des véhicules encombrants, système de pesée...

L'INFO EN PLUS

Vos déchets peuvent aussi être l'objet d'une mise en relation dans le cadre d'une bourse accessible sur www.codlor.com. Sur ce site, vous pouvez proposer de donner ou de vendre vos déchets en déposant une annonce. De la même façon, vous pouvez également acheter des déchets qui pourraient vous être utiles (bois, cartons, plastiques, textiles, métaux, caoutchouc...).

Pour connaître les déchèteries de votre territoire, rendez-vous sur www.cma-moselle.fr.

Plus d'infos : CMA 57 - Camille TRIGO
Chargée de mission développement durable
03 87 39 31 34 - ctrigo@cma-moselle.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 17 janvier 2017, l'article L. 541-10-9 du Code de l'Environnement, impose aux distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction de reprendre les déchets issus des matériaux, produits et équipements de construction qu'ils vendent aux professionnels.

Plus d'infos sur www.legifrance.gouv.fr (article L. 541-10-9).

Développement durable

DEUX ACTEURS ENGAGÉS POUR L'ENVIRONNEMENT



Depuis plus de dix ans, la CMA 57 et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse travaillent ensemble pour accompagner et soutenir les entreprises artisanales dans leurs démarches de réduction de la pollution de l'eau, de limitation des consommations et protection de la ressource en eau.

[C]ette collaboration a notamment permis de mettre en place des actions très concrètes à destination des artisans :

■ **le dispositif Imprim'Vert** qui récompense les imprimeurs pour la bonne gestion de leurs eaux de process, avec 6 entreprises artisanales labellisées l'an passé,

■ **l'opération Éco-défis** qui valorise les entreprises relevant des défis en faveur de l'environnement, avec 13 artisans de l'Agglomération de Metz Métropole labellisés,

■ **la réalisation de pré-diagnostic environnementaux**,

■ **l'accompagnement des entreprises artisanales dans leurs demandes d'aide à l'investissement** pour réaliser des travaux ou acquérir des équipements plus propres et conformes à la réglementation.

En parallèle de ces initiatives qui vous sont à nouveau proposées en 2017, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse peut également vous accompagner pour une mise en conformité avec la réglementation sur l'eau et améliorer la qualité de vos rejets. Si vous êtes concerné par cette problématique, l'agence peut vous aider à financer vos investissements, travaux ou matériels (imperméabilisation d'un site, installation d'un séparateur à hydrocarbures, bacs de rétention pour le stockage de produits ou matériels à risques).

Plus d'infos : CMA 57 - Camille TRIGO
Chargée de mission développement durable
0387 39 31 34 - ctrigo@cma-moselle.fr



L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE, QUESACO ?

Établissement public, elle assure une mission d'intérêt général et contribue à réduire les pollutions de l'eau et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Elle développe des outils de planification, produit et exploite des données sur l'eau et soutient les investissements des entreprises.

Sa zone de compétence couvre 3 régions et 8 départements (des Ardennes au Haut-Rhin et sur une partie de la Haute-Marne, et des Vosges). Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne.

LES TROPHÉES DE L'EAU

Artisans, vous souhaitez agir en faveur de l'eau ou mettre en avant vos actions ?

Protection de la ressource, réduction des pollutions, lutte contre les pollutions toxiques, préservation de la biodiversité ou encore actions de sensibilisations sur l'eau...

Agissez et participez aux Trophées de l'eau pour valoriser vos actions et profiter d'une large communication.

Pour candidater,
contactez sans tarder le 03 87 34 48 59.

Alerte commerces / entreprises

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE SÉCURITÉ !

Les consulaires, main dans la main avec la Police et la Gendarmerie nationale ; c'est une première au niveau départemental. Un seul objectif : protéger vos entreprises.

[U]n outil innovant au service des artisans-commerçants et entreprises. C'est ainsi que pourrait être défini le dispositif départemental qui vient d'être mis en place pour sécuriser vos établissements. En effet devant une recrudescence des cambriolages, vols sur les chantiers, agressions physiques ou autres méfaits, il a été décidé de mettre en place une parade. Elle repose sur une logique de sécurité participative, et sur un système d'alerte SMS en temps réel et en toute simplicité entre les forces de l'ordre et les artisans-commerçants/entreprises. L'avantage est de permettre une diffusion très rapide de l'information.

Objectif : réduire les chances du délinquant de reproduire ses méfaits dans un temps très court car bien souvent les auteurs agissent plusieurs fois assez rapidement dans une ville ou un département avant de se diriger vers une région voisine.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'artisan qui subit un méfait (vol à main armée ou avec violence, vol à l'étalage en



ADHÉREZ C'EST GRATUIT !

- Ce dispositif géré par la Police et Gendarmerie nationale est entièrement gratuit.
- Il fonctionne 7/7 jours et 24/24 heures.
- Il nécessite juste que vous vous inscriviez sur le site internet <http://cma57.central-sms.com>

bande, diffusion de fausse monnaie, chèques volés ou sans provisions, fausse publicité), compose alors le 17 pour informer la Police ou la Gendarmerie nationale. Ces derniers rédigent et transmettent aussitôt une alerte sur les téléphones portables de l'ensemble des artisans-commerçants et entreprises adhérents à ce dispositif et concernés par le secteur géographique. Le SMS décrit succinctement les faits, le lieu du délit et les renseigne-

ments connus sur le ou les auteurs afin de susciter votre vigilance.

Ce dispositif est également destiné aux entreprises artisanales et de services pour prévenir aussi d'autres méfaits comme les vols aggravés ou simples, destructions, dégradations graves, escroqueries... Alors inscrivez-vous vite !

Plus d'infos : CMA 57
Isabelle ISLER - 03 87 39 31 25
iisler@cma-moselle.fr

ACTIVEZ LA GARANTIE JEUNES

Le Gouvernement a mis en place ce dispositif pour les jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA.

Ils bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi assuré par les missions locales pour les préparer à l'univers de l'entreprise, et d'immersions en situations réelles, au travers, par exemple, de stages, de dispositifs d'apprentissage... Celui-ci est assorti d'une garantie de ressources pour le jeune (470 euros par mois maximum) pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. En deux ans, près de 46 000 jeunes en ont ainsi bénéficié.

Comme 80 % des départements français, la Moselle s'est engagée dans cette démarche et propose à présent aux entreprises artisanales de se mobi-

46 000. C'est le nombre de jeunes ayant déjà bénéficié de la Garantie jeunes depuis 2016.



liser pour accueillir des jeunes souhaitant se réinsérer professionnellement et se familiariser avec les règles de vie en entreprise.

De votre côté, une immersion réussie peut constituer une réelle opportunité de repérer des compétences nécessaires au

développement de votre entreprise. Cela peut également être pour vous un levier d'embauche pour un contrat d'apprentissage, voire d'une autre formule à plus long terme.

Plus d'infos: CMA 57
Tél. : 03 87 39 31 00

serviceclient@cma-moselle.fr

Nous vous accompagnons dans tout ce qui vous donne envie d'avancer.



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Est - 31 rue Jean Wengen Valentin 67000 Strasbourg - RCS Strasbourg 754 806 712 - N° 08045 - 07 426 287. Banque régie par les articles L 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Interlocuteur en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances consultable sous www.orias.fr. Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA endossés sous le code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances.

cic.fr

ARTISANS DU BÂTIMENT ENSEMBLE PLUS FORTS

Confrontées à une concurrence de plus en plus forte, les entreprises artisanales doivent redoubler d'efforts pour maintenir, voire développer leur chiffre d'affaires. Le regroupement d'entreprises artisanales peut constituer un levier.

[L]a CMA 57, les organisations professionnelles (FBTP 57, CAPEB 57) et la Région Grand Est se mobilisent pour structurer cette initiative qui contribue au développement économique des entreprises. Dans cette optique, la Région Grand Est vous propose un soutien de 3 000 euros sous condition d'une collaboration formalisée et réussie au sein d'un groupement d'entreprises du bâtiment, temporaire ou permanent. Alors sachez saisir cette opportunité construite sur une stratégie qui a déjà fait ses preuves, et offre la possibilité :

- | de décrocher une opportunité de chantier en rénovation globale,
- | de tester une nouvelle façon de travailler en collaboration,
- | de s'investir sur un chantier d'amélioration de la performance énergétique d'une habitation,
- | d'accéder à de nouveaux marchés dans le bâti,
- | et d'offrir une réponse différente et originale à votre clientèle.

Pour mener à bien ce projet, la CMA 57 vous accompagne afin de contribuer au développement de votre activité. N'hésitez pas à nous contacter.

Plus d'infos : CMA 57 - Camille TRIGO - Chargée de mission développement durable
0387393134 - ctrigo@cma-moselle.fr

ARTISANS, TELECHARGEZ VOTRE APPLICATION



cma 57



**Parce que s'informer est essentiel,
découvrez l'application gratuite
pour tablette et smartphone et
profitez de nos messages flash,
actualités des métiers...
où que vous soyez !**

TELECHARGEZ MAINTENANT L'APPLICATION cma 57

Agenda de la Présidente

CMA de la Moselle, de la Grande Région et de France

I 04.07.2017 – APCMA

Commission des formations franco-allemandes

I 07.07.2017 – Metz

Cérémonie de la pose de la 1^{re} pierre du nouvel espace alimentaire du CFA Ernest Meyer

I 18 et 19.07.2017 – APCMA

Groupe de travail de la commission du personnel

I 27.09.2017 – APCMA

Séminaire des Présidents et Secrétaires Généraux

I 28.09.2017 – Nior

Assemblée générale extraordinaire de l'APCMA

Vie des Associations et Organisations professionnelles

I 18.07.2017 – Metz

Rencontre de M. Maguin, Président de la CAPEB Moselle

Économie

I 06.07.2017 – Metz

Conseil consultatif de la Banque de France de Moselle

I 26.09.2017 – Paris

Conseil d'administration d'UNARTI



Construction du nouvel espace alimentaire du CFA de Metz.

Formation

I 03.07.2017 – Forbach

Conseil de perfectionnement du CFA Camille Weiss

I 25.10.2017 – APCMA

Commission de la formation

Réceptions – distinctions – manifestations diverses

I 10.07.2017 – Metz

Manifestation inter-consulaire

Contrats de ville

UN AN APRÈS...

La CMA 57 avait engagé il y a un an des actions de soutien en faveur des QPV (Quartiers de la Politique de la Ville). Où en est-on depuis ?

[D]epuis avril 2016, la CMA 57 a signé 3 contrats de ville avec Saint-Avold, Creutzwald et Guénange permettant ainsi la mise en œuvre d'un plan d'action dans différents quartiers. Il s'est traduit par une action d'information auprès des collégiens sur les métiers de l'artisanat de proximité intitulée « Métiers de quartier, Métiers de proximité », et une action auprès de tous les publics de réunions de « sensibilisation, d'information et d'accompagnement des porteurs d'idées et de projets de création d'entreprise » afin d'explorer la piste de l'accès ou du retour à l'emploi par l'entrepreneuriat.

Des acteurs et publics satisfaits par ces actions au sein même des quartiers conduisent la CMA 57 à réitérer cette démarche en 2017 dans les mêmes quartiers, mais aussi de les dupliquer plus tard dans les Quartiers de la Politique de la Ville à Thionville, Yutz et à Forbach.



Les prochaines réunions d'information à la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise auront lieu les :

I Jeudi 7 septembre (16h30)

à Saint-Avold (Foyer du Wenheck)

I Vendredi 8 septembre (14h30)

à Forbach (Centre social du Wiesberg)

I Mardi 12 septembre (16h30)

à Creutzwald (Centre social Les Peupliers)

I Jeudi 14 septembre (16h30)

à Folschviller (Centre social Marcel Martin)

I Vendredi 15 septembre (14h30)

à Forbach (Centre social de Bellevue)

I Mardi 19 septembre (16h30)

à Creutzwald (Centre social Maroc)

Plus d'infos : CMA 57 - Isabelle Isler - 0387393125 - iisler@cma-moselle.fr

Bourse des métiers

UN OUTIL À VOTRE SERVICE

Hommes & Métiers vous propose des annonces d'entreprises artisanales mosellanes à reprendre. Sachez que vous pouvez figurer dans cette rubrique si vous envisagez de vendre votre entreprise. Pour ce faire, contactez la CMA57.



ALIMENTATION

I 170500029 - CREUTZWALD RESTAURATION – TRAITEUR

Cède fonds avec possibilité d'achat des murs – État neuf – Capacité de 70 couverts – Places de parking à proximité.

I 170300022 - METZ-CENTRE RESTAURATION RAPIDE

Cède fonds exploité depuis 18 ans
Local refait à neuf il y a 2 ans
Superficie: 35 m² – 12 places assises
Matériel en bon état – Activité à reprendre clés en main sans salarié
Développement possible via la livraison à domicile – Prix: 40 000 euros.

HABITATION – ENTRETIEN DOMESTIQUE

I 170300019 - THIONVILLE-EST ÉLECTROMÉNAGER

Vends fonds dépannage et vente électroménager – Appui possible du vendeur pour aide au développement
La connaissance du matériel professionnel (cuisine, blanchisserie, chambre froide) constitue un plus.
Prix négociable.

I 170400026 - VALLÉE DE L'ORNE CORDONNERIE

Cède fonds artisanal de multi-services (clés, maroquinerie, gravures, tampons)
Matériel complet en bon état
Situé en centre-ville face à un parking
Clientèle fidèle (particuliers et collectivités) – Pas de salarié
Bonne rentabilité. Prix: 15 000 euros

VÉHICULE ET TRANSPORT

I 170500030 - OETING TAXI

Cause départ à la retraite,
vends 2 autorisations taxi
Équipement compris si besoin
Bonne santé financière – Bonne clientèle.

I 170500028 - TERVILLE – RÉPARATION AUTOMOBILE

Vends fonds carrosserie toutes marques et vente de véhicule sur rue principale
Atelier de 250 m² avec parking de 200 m²
2 ponts élévateurs – Laboratoire peinture – 1 voiture de courtoisie
Prix: 80 000 euros.

SOINS À LA PERSONNE

I 170300023 - BOUZONVILLE SALON DE COIFFURE MIXTE

Cause départ à la retraite,
cède fonds proche centre-ville avec places de parking – 9 postes de travail
Aucun investissement à prévoir
Loyer: 750 euros TTC – Prix: 35 000 euros
CA: 95 000 euros – Possibilité achat des murs avec appartement.

I 170300021 - DIEUZE SALON DE COIFFURE

Cède fonds et murs ou fonds seul
Surface: 60 m² – CA: 49 640 euros.

I 170300017 - METZ COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

À vendre fonds de commerce mixte (coiffure – esthétique – onglerie – cabine UV) – Pas de travaux à prévoir
Matériel et agencement neufs
10 postes de coiffage
4 bacs shampooing – 1 poste onglerie – 2 cabines de soins avec 1 douche – 1 cabine UV – Alarme – Parking gratuit
Clientèle fidèle et de passage
Prix: 45 000 euros.

I 170300020 - METZ CENTRE INSTITUT DE BEAUTÉ

Cause retraite vend institut de beauté tenue pendant 39 ans – Clientèle fidèle
Superficie: 100 m² – Loyer: 700 euros
TTC – Bail commercial 3/6/9
Pas de salarié. Prix: 57 900 euros.

I 170400025 - THIONVILLE SALON DE COIFFURE HOMME

Vends fonds cause retraite – Affaire à développer – Clientèle fidélisée
Parking à proximité – Matériel en bon état – 30 m² – Prix à débattre.

I 170300018 - THIONVILLE CENTRE COIFFURE

Vends fonds de commerce coiffure mixte – Rénové en 2016 (chauffage gaz, climatisé) – Clientèle fidèle – Affaire rentable – CA: 120 000 euros – Surface: 50 m² – Réserve et wc – 6 postes de coiffage – 3 bacs – Loyer: 429 euros + charges – Parking à proximité
Prix: 110 000 euros
Possibilité de maintenir la gérance.

ORNEMENT, CULTURE ET LOISIRS.

I 170300024 - BOULAY CENTRE COMMERCE DE DÉTAIL DE FLEURS

Cause départ à la retraite – Cède fonds et murs – Local de 50 m² entièrement équipé – Excellent emplacement
Pas d'investissement à prévoir.

I 170400027 - RETTEL COMMERCE DE DÉTAIL DE FLEURS

Cause départ à la retraite – Cède fonds de commerce – Clientèle fidèle depuis 21 ans – Places de parking – Magasin et réserve: 100 m²
Prix de vente: 190 000 euros.



Dossier

L'apprentissage tout simplement

GUIDE PRATIQUE DE L'APPRENTISSAGE

DOSSIER RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE LA RÉGION GRAND EST

L'apprentissage reste le mode de formation le plus efficace pour les entreprises et les jeunes. Il permet d'acquérir, au plus près des exigences et des rythmes du monde du travail, les compétences attendues par les employeurs. Quoi qu'on en dise l'apprentissage évolue. La réglementation et les procédures sont un peu plus digestes, les aides ont rarement été aussi encourageantes pour l'embauche de mineurs, la plupart des diplômes sont accessibles par l'apprentissage et l'âge de signature d'un contrat est dorénavant possible jusqu'à 30 ans. Alors laissez-vous guider sur les voies de l'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

UN CONTRAT DE TYPE PARTICULIER

Le contrat d'apprentissage est régi par des règles assez proches de celles qui encadrent le Contrat à Durée Déterminée. Pour autant, le contrat d'apprentissage a ses particularités : déjà son objectif, il a pour but premier de doter les jeunes d'une qualification professionnelle dans un parcours diplômant. C'est un contrat qui alterne des périodes en entreprises avec des périodes en organisme de formation. La durée du contrat varie selon le diplôme et le parcours du jeune, généralement entre 1 et 3 ans. La période d'essai est de 45 jours en entreprise. Le contrat peut débuter, au plus tôt, 3 mois avant la rentrée de la section préparée par l'apprenti au CFA et, au plus tard, 3 mois après le début de la formation.

LES STAGES DE DÉCOUVERTE EN ENTREPRISE

Les établissements scolaires sont habilités pour établir des conventions de stage en entreprise.

Toutefois, pour ne pas perturber les rythmes pédagogiques, les professionnels de l'enseignement sont plus enclins à inciter les jeunes à évaluer leur projet professionnel pendant les petites et grandes vacances scolaires. En même temps, cette option répond parfaitement aux attentes des entreprises. La formule se distingue des autres stages par deux points essentiels :

- ces stages, de courtes périodes (une semaine au plus), interviennent exclusivement pendant les vacances scolaires ;
- l'établissement scolaire n'intervient pas dans leur organisation. L'autorisation du chef d'établissement n'est pas nécessaire.

La durée de la présence hebdomadaire des jeunes en milieu professionnel ne peut excéder 30 heures pour les jeunes de moins de 15 ans et 35 heures pour les jeunes de plus de 15 ans réparties sur 5 jours. Bien souvent utilisés pour valider un projet professionnel, ils représentent également une première mise en situation afin d'envisager plus sereine-

ment un contrat d'apprentissage.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'occupe de la mise en place de cette convention de stage.

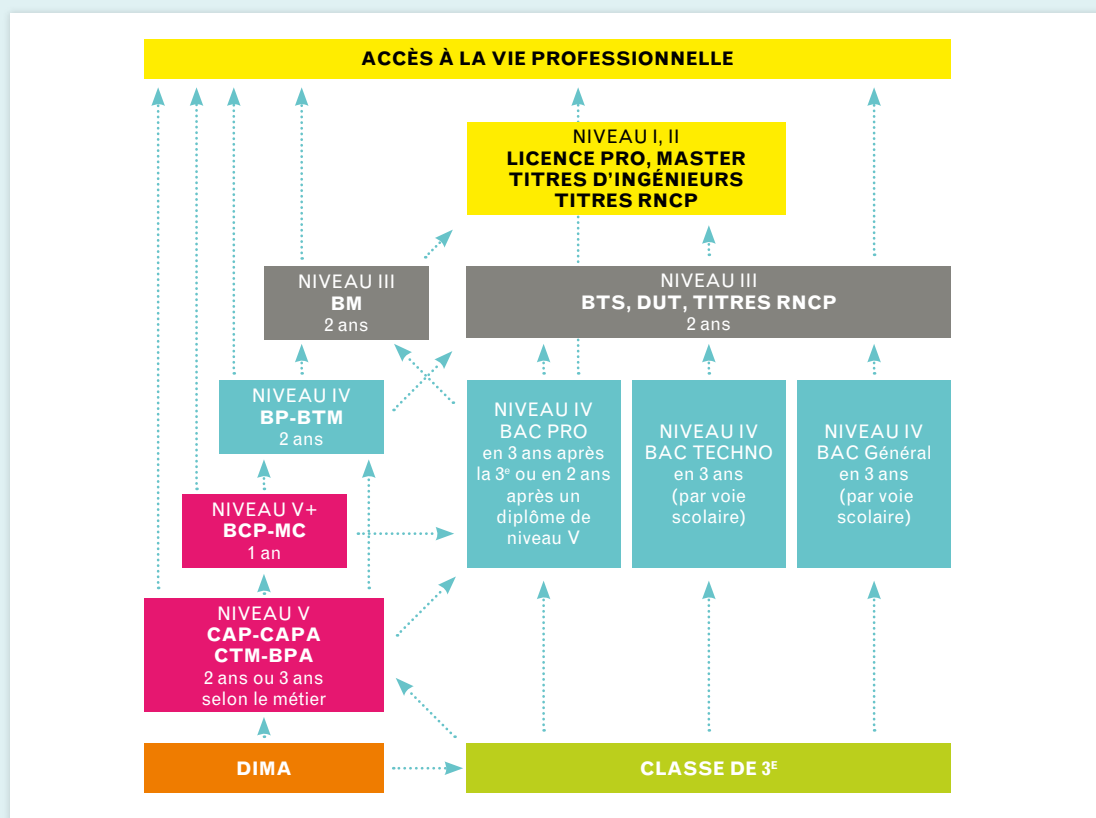
LES DIPLÔMES DE L'APPRENTISSAGE

Le mode de formation par l'apprentissage offre la possibilité de préparer quasiment tous les diplômes professionnels de l'éducation nationale du CAP à BAC + 5. Contrairement à certaines

idées reçues, les contenus des cours sont identiques à ceux dispensés dans les établissements sous statut scolaire. Étudiants, lycéens et apprentis préparent les mêmes diplômes et se présentent aux mêmes examens. Convaincues par l'efficacité et les résultats en termes d'insertion dans l'emploi, les universités et les grandes écoles sont de plus en plus nombreuses à ouvrir leurs sections à l'apprentissage.

SCHÉMA DES ÉTUDES

Du CAP au diplôme d'ingénieur en passant par le bac pro, le BTS, la licence professionnelle et le master, l'apprentissage est ouvert à tous les niveaux de formation.



LEXIQUE : **Bac Pro** : Bac Professionnel | **Bac Techno** : Bac Technologique | **BCP** : Brevet de Compagnon Professionnel | **BM** : Brevet de Maîtrise | **BP** : Brevet Professionnel | **BPA** : Brevet Professionnel Agricole | **BTM** : Brevet Technique des Métiers | **BTS** : Brevet de Technicien Supérieur | **CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle | **CAPA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole | **CTM** : Certificat Technique des Métiers | **DUT** : Diplôme Universitaire de Technologie | **DIMA** : Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance | **MC** : Mention Complémentaire | **RNCP** : Répertoire National des Certifications Professionnelles

Niveaux de certification

Niveau I	Bac + 5 et plus
Niveau II	Bac + 3 et Bac + 4
Niveau III	Bac + 2
Niveau IV	Bac ou équivalent
Niveau V+	Diplôme de niveau V + 1 an
Niveau V	CAP - CAPA - BPA - CTM



Dossier

COMMENT DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

Vous pouvez former un ou deux apprentis* dès lors que vous êtes en mesure de justifier d'un diplôme ou titre au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti et de 2 années d'exercice professionnel en relation avec la qualification visée. Si vous ne possédez pas ces diplômes ou titres, vous pourrez néanmoins former un ou deux apprentis* dès lors que vous justifierez 3 années d'exercice professionnel en relation avec la qualification visée. Chaque maître d'apprentissage, qu'il soit employeur ou salarié, peut encadrer simultanément jusqu'à deux apprentis*.

En Moselle, les critères liés au maître d'apprentissage sont différents. Pensez à contacter la CMA 57 (03 87 39 31 58).

*Le secteur de la coiffure est soumis à des règles différentes, contactez votre CMA pour les connaître.

COMMENT ÉTABLIR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Il suffit de contacter le service apprentissage de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Il vous informe et vous conseille sur la réglementation, les aides, les salaires et les procédures, établit et enregistre le contrat.

De votre côté, vous devez prendre un rendez-vous à la visite d'information et de prévention (médecine du travail) avant la prise de poste pour un mineur et dans les deux premiers mois du contrat pour un majeur et déclarer votre apprenti sur www.dpae.fr avant la mise au travail.

VOS PRINCIPALES OBLIGATIONS EN TANT QU'EMPLOYEUR

En tout premier lieu vous devez inscrire votre apprenti dans un CFA. Vous avez la possibilité de choisir, avec lui et ses parents, le CFA.

Vous devez le laisser suivre les enseignements et autres activités organisés par le CFA. De la même façon, son maître d'apprentissage doit l'accompa-

gner dans l'acquisition des compétences du métier et l'aider à préparer son diplôme en relation avec le CFA. Vous devez lui assurer une formation pratique à travers le travail que vous lui confiez, il doit être en relation avec la qualification professionnelle et le diplôme préparé.

Vous devez l'inscrire et le laisser participer aux épreuves de son examen.

S'il est mineur, vous avez également l'obligation de prévenir ses parents en cas d'absence ou de maladie.

Enfin, les apprentis ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés.

DIFFUSER UNE OFFRE D'APPRENTISSAGE

La plupart des Chambres de Métiers et de l'Artisanat assurent la diffusion de vos offres d'apprentissage sur la bourse régionale de l'apprentissage www.saril.lorraine.eu et auprès des partenaires de votre choix (Pôle emploi, Mission Locale, CIO...).

PÉRIODE D'ESSAI ET RÉSILIATION

Durant les 45 premiers jours consécutifs ou non en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti ou par son représentant sans motif et sans pouvoir exiger de contrepartie. Au-delà de ces 45 jours, la résiliation ne pourra être que d'un commun accord, par voie prud'homale ou à la seule initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme. Il doit cependant avoir informé l'employeur par écrit au plus tard deux mois avant le terme de son contrat.

COMMENT FAIRE ? Il suffit de contacter le service apprentissage et de demander un formulaire de résiliation.

LES SALAIRES : Certaines branches d'activités prévoient des salaires plus favorables. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service apprentissage de votre CMA.

SALAIRE MINIMUM DE L'APPRENTI

Salaire mensuel pour 151,666 h : 1 480,27 €				
Âge apprentis	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	MC ou Connexe
Moins de 18 ans	25%	37%	53%	52%
	370,07 €	547,70 €	784,54 €	769,74 €
De 18 ans à moins de 21 ans	41%	49%	65%	64%
	606,91 €	725,33 €	962,18 €	947,37 €
21 ans et plus	53%	61%	78%	76%
	784,54 €	902,96 €	1 154,61 €	1 125,01 €

Le montant du smic mensuel brut s'élève à 1 480,27 € sur la base de 35 h hebdomadaires.

Ce chiffre est obtenu en multipliant 151,666 h (35 h x 52/12) par 9,76 €.

SALAIRE MINIMUM DANS LE BÂTIMENT

Âge apprentis	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	MC ou Connexe
Moins de 18 ans	40%	50%	60%	65%
	592,11 €	740,14 €	888,16 €	962,18 €
De 18 ans à moins de 21 ans	50%	60%	70%	75%
	740,14 €	888,16 €	1 036,19 €	1 110,20 €
21 ans et plus	55%	65%	80%	80%
	814,15 €	962,18 €	1 184,22 €	1 184,22 €

AIDES ET PRIMES, COMMENT LES OBTENIR ?

Les aides	Montant	Précisions
Prime régionale à l'apprentissage	1 000 €	Chaque année de formation entreprises < 11 salariés
L'aide au recrutement d'apprenti supplémentaire ou au 1^{er} apprenti	1 000 €	Entreprises < 250 salariés Versée 1 fois
Exonération des cotisations sociales	Totale	Sauf AT et maladies professionnelles
Crédit d'impôt	1 600 €	porté à 2 200 €
		un travailleur reconnu handicapé ;
		jeune en accompagnement accès à la vie professionnelle ;
		employé par une entreprise label EPV ;
		en contrat de volontariat pour l'insertion, entre 18 et 22 ans
L'aide TPE jeunes apprentis	4 400 €	Entreprise < 11 salariés apprenti < 18 ans Attribué dans la limite des 12 premiers mois
Apprenti en situation de handicap	Oui	Contactez le SAM-DIRPHA



Dossier

Comment obtenir les aides et primes ?

PRIME RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE (1 000 € chaque année de formation, entreprises < 11 salariés)

La Région Grand Est vous enverra un courrier d'ouverture de droit dans les mois qui suivent l'enregistrement de votre contrat. Ce courrier vous fournira une clef et un numéro d'enregistrement pour suivre l'état de votre dossier sur <https://netprimes-portail.alsacechampagneardennelorraine.eu>. Vous devrez transmettre votre RIB par mail apprentissage-aides@grandest.fr.

La prime sera versée à la fin de chaque année scolaire dès lors que vous aurez transmis votre RIB à la Région et que le CFA aura déclaré l'assiduité de votre apprenti.

Quelques conditions : le contrat doit avoir une durée minimale de 6 mois. Au-delà de 15 % d'heures d'absence irrecevables au CFA, l'employeur devra justifier de ses démarches auprès de l'apprenti (courrier, retenue sur salaire...) pour porter un recours. En revanche aucun recours ne sera possible si l'employeur a gardé son apprenti en entreprise pendant les heures de CFA.

Réglementation détaillée : www.alsacechampagneardennelorraine.eu/apprentissage/

AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTI (1 000 €, entreprises < 250 salariés)

La procédure est semi-automatisée. Seuls les employeurs a priori éligibles recevront un courrier et devront valider le contenu des informations ouvrant droit à cette aide.

Vous devrez également transmettre votre RIB par mail apprentissage-aides@grandest.fr.

Deux possibilités :

- L'entreprise justifie, à la date de début de ce contrat, ne pas avoir employé d'apprentis depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ou

- Vous comptez à la date de début du nouveau contrat au moins un apprenti dont le contrat est en cours à l'issue d'une période de deux mois. Le nombre de contrats en cours à cette date doit être supérieur au nombre de contrats en cours au 1^{er} janvier 2017. Réglementation détaillée : www.alsacechampagneardennelorraine.eu/apprentissage/

CRÉDIT D'IMPÔT

1 600 € pouvant être portés à 2 200 €
suivant la situation de votre apprenti,
uniquement la 1^{re} année,

À mentionner directement dans votre déclaration complémentaire de revenus.

L'AIDE TPE JEUNES APPRENTIS

4 400 € (entreprise < 11 salariés,
apprenti < 18 ans)

Lorsque vous disposez du numéro d'enregistrement du contrat vous devez déposer votre demande en ligne sur le portail de l'alternance (www.alternance.emploi.gouv.fr) avant le terme des 6 premiers mois du contrat. Assistance au 01 46 29 25 54.

Ensuite l'ASP (Agence de service de paiement) vous adressa un identifiant pour créer votre compte sur le site Internet « SYLAé ». Vous recevrez ensuite un mail tous les mois pour déclarer la présence de votre apprenti. L'aide est attribuée à raison de 1 100 € maximum par période de 3 mois.

« MAUD, AMBASSADRICE DE L'APPRENTISSAGE »

Mystère de l'alchimie de l'orientation, à la fin du collège, Maud pouvait choisir entre secrétariat ou comptabilité.

Quant à ses camarades masculins, ils étaient plutôt invités à rejoindre les filières de la mécanique ou de l'électrotechnique au lycée professionnel attenant. Désolé, Maud n'est pas non plus du genre « travail de bureau » et il a fallu qu'elle insiste pour échapper aux métiers de l'administratif. Elle s'est d'abord glissée dans la cohorte des garçons pour rejoindre la filière du BEP électrotechnique puis s'est complètement épanouie en enchaînant les diplômes en apprentissage.



Maud explique « j'espère que l'orientation a changé. Je ne me suis jamais posé la question de savoir si tel ou tel métier était plutôt réservé aux filles ou aux garçons. Je voulais juste faire un métier manuel et surtout ne pas rester assise derrière un bureau. Aujourd'hui je fais ce qui me plaît. »

Maud a effectué une razzia sur les diplômes, elle est titulaire d'un BEP Électrotechnique, d'un Bac pro en maintenance industrielle, d'un CAP, d'une mention complémentaire et d'un BP en peinture bâtiment. Maud est une ambassadrice de l'apprentissage, c'est pour elle la meilleure façon d'apprendre un métier. « Déjà on est dans la vie active et en plus on travaille avec des adultes qui ont souvent au moins 30 ans et des années d'expérience. Alors forcément avec la pratique et l'encadrement on progresse très rapidement », précise-t-elle.

« WOLF ALISON, PRIMO MAÎTRE D'APPRENTISSAGE SALON L'ATELIER D'ALY'S VERDUN »

« Mon propre parcours de formation par l'apprentissage s'est très bien passé. J'ai eu de bonnes relations avec mes professeurs de CFA et mes maîtres d'apprentissage. Forcément dans mon projet d'installation j'avais prévu de prendre un apprenti. Les primes sont intéressantes et les coûts peu élevés mais ce n'est pas ce qui m'a décidée. J'ai contacté le professeur de coiffure du CFA Louis Prioux à Bar-le-Duc, j'ai gardé de bons contacts avec elle. C'est important aussi. Je lui avais demandé d'identifier d'éventuels candidats lors de la journée

« Portes Ouvertes » de son établissement. Elle m'a recommandé Lucie. Je l'ai d'abord prise en stage lorsqu'elle était au collège Saint-Jean à Verdun. Depuis, elle est en contrat dans mon salon. Tout se passe très bien depuis plus d'un an, je n'avais d'ailleurs aucune appréhension à l'idée de former un apprenti même si au début je n'étais pas disponible comme je l'aurais souhaité. Je suis sur le point d'ouvrir un deuxième salon, je cours partout et son aide m'est devenue indispensable. Nous travaillons en étroite collaboration. Je considère que c'est aussi à elle de s'impliquer dans sa formation et de profiter de l'apprentissage pour acquérir un maximum de compétences pour préparer son parcours professionnel. »





Métier

Alimentation

LES PRODUITS « SANS »

Sans gluten, sans lactose, sans huile de palme, sans pesticides... la liste des produits « sans » n'en finit plus. Effet de mode pour certains, prise de conscience ou exigence médicale pour d'autres, les raisons divergent mais une chose est sûre : si l'agroalimentaire est déjà bien engagé sur ce créneau comme en témoigne le Sial 2016, le rendez-vous mondial de l'innovation alimentaire, et sa déferlante de nouveaux produits « sans », les artisans des métiers de bouche ont aussi leur carte à jouer ! Et ce n'est pas au « pays de la baguette » que les boulangers peuvent démentir les nouvelles demandes qui fleurissent... le point sur les différentes problématiques des consommateurs.

[L]a succession des scandales alimentaires et leurs corollaires environnementaux (vache folle, élevages aux hormones, cultures aux pesticides, transformation de plus en plus industrialisée des produits agroalimentaires) ont sensibilisé les Français au « mieux manger ». Ils sont persuadés de l'impact de l'alimentation sur leur santé et l'apparition croissante d'allergies alimentaires les conforte dans leur démarche. Près de 3 % de la population seraient concernés. Un problème de santé

publique que le ministère des Solidarités et de la Santé étudie dans le cadre de son Programme national nutrition santé (PNNS).

UNE ÉVOLUTION SOCIÉTALE

Nous consommons des produits auxquels nos organismes n'étaient pas habitués les siècles passés, de nouveaux produits allergènes sont donc disponibles. Le sésame par exemple très peu utilisé il y a quelques années représente aujourd'hui plus de 4 % des allergies alimentaires. À cela

s'ajoute la transformation des produits alimentaires. « À force de croisements génétiques, le blé, par exemple, a muté. Les enzymes de notre corps chargées entre autres de transformer nos aliments ne savent pas dégrader tout le gluten alors mal absorbé au niveau de l'intestin », explique Bénédicte Guéréquiz, meunière, en train de passer l'Afdiag*, qui propose des farines et des graines, avec et sans gluten.

LE SANS GLUTEN, UN MARCHÉ QUI EXPLOSE

La demande émane des personnes souffrant d'intolérance au gluten (ou maladie coeliaque) qui concernerait environ 1 % de la population française et d'hypersensibles au gluten (moins de 3 %). Au total, moins de 5 % de la population doivent éviter de consommer des aliments contenant du Gluten*. Un pourcentage qui ne concorde pas vraiment avec l'augmentation des ventes (+ de 38 % en 2016 en grande distribution**). Même si le gluten participe aussi à d'autres maladies comme celles de Crohn, sa mise à l'écart par autant de monde n'est donc plus liée à une maladie mais bien à une mode alimentaire. L'attrait pour le sans gluten, loin d'être négligeable, est une opportunité pour étoffer sa gamme de produits voire développer une offre exclusive de produits non allergènes. Sont principalement concernés les boulangers et pâtisseries (le gluten se trouvant dans les céréales de blé, seigle et d'orge et dans tous les

aliments dérivés : semoule de blé, pains, pâtes, pizzas, biscuits, gâteaux).

D'AUTRES ALLERGÈNES SUR LA SELLETTE

Dans la même lignée, les professionnels de l'alimentaire répondent à une demande toujours plus importante de produits « sans lactose », « sans œufs »... À l'origine des personnes souffrant d'intolérance, d'allergies mais également des personnes végétaliennes (ou vegan). En progression depuis quelques années, ce régime consiste à exclure de l'alimentation tout ingrédient d'origine animale (viande, poisson, œufs produits laitiers). Pour certains secteurs comme la restauration ou les charcutiers traiteurs, la problématique des allergies est complexe. Les 14 allergènes (cf liste p. 22) sont par exemple présents dans certaines charcuteries et pour garder son appellation, chaque produit doit être élaboré à partir d'une liste précise d'ingrédients.

UNE INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Les professionnels des métiers de bouche ont l'obligation d'indiquer les allergènes contenus dans les produits. Pour les accompagner, le Centre technique des métiers et de la pâtisserie (CTMP) et la Confédération nationale des charcutiers-traiteurs (CNCT) mettent en place des formations, des guides et dossiers techniques consultables gratuitement après inscription sur leur site.

DES PRODUITS « SANS » DU GOÛT TOUJOURS

Alors que la Confédération de la boulangerie signe un premier accord en 2014 avec le Gouvernement visant à diminuer le taux de sel dans



Les recettes sans gluten font émerger de nouveaux marchés notamment l'utilisation de farines peu utilisées dont les bienfaits méritent d'être portés à la connaissance d'un plus grand nombre. Bénédicte Guéréquiz, meunière et sensibilisée à la problématique du gluten à travers l'intolérance de sa fille, propose ainsi des farines de riz, châtaigne, maïs, sarrasin, amarante, lin, fenugrec, pour n'en citer que quelques-unes !

Contact@lesmeulesdusaingourmand.com

Métier

le pain, les charcutiers traiteurs baissent la teneur en sel de leurs produits de 5 à 10 % et diminuent le taux de gras de 12 à 15 %, sans en altérer la qualité. De la même façon en pâtisserie, la quantité de sucre a été réduite de 30 % depuis vingt ans ; pour des raisons de santé certes mais surtout de goût, le but étant d'exalter les saveurs. Colorants, additifs, voici « d'autres grands coupables » montrés du doigt. Les artisans glaciers et charcutiers, plus concernés, se lancent également dans l'élaboration de nouvelles recettes, sans additifs, pour répondre aux consommateurs toujours plus enclins à joindre l'utile à l'agréable.

L'alimentation de demain devra donc nous faire du bien ; l'enjeu consiste à faire oublier les contraintes des uns, rassurer les autres en servant la gourmandise de tous. Les artisans des métiers de bouche ont tout intérêt à se positionner sur une offre de produits « sans » et « sains ». Des solutions existent pour remplacer des matières premières structurantes, de quoi éveiller la créativité de nos artisans et renforcer leur qualité de créateurs de liens.

* L'Afdiag (Association des produits sans gluten)

** D'après LSA-conso

POUR ALLER PLUS LOIN

- Rendez-vous sur les sites de l'**INBP**, du **CTMP**, de la **CNCT** et du **CEPROC** qui mettent à disposition des artisans de nombreux outils pour se lancer sur ces nouveaux marchés.

- Le site **www.lsa-conso.fr** diffuse une information en continu sur les tendances et l'innovation de la consommation et du commerce.

- L'étude « *Le marché de l'alimentation végétarienne et vegan à l'horizon 2020* » groupe Xerfi, éditeur indépendant d'études économiques sectorielles. Disponible à la vente sur **www.xerfi.com**



STOCK/IMAGES

LES ALLERGÈNES ALIMENTAIRES

14 ingrédients et aliments connus pour provoquer une hypersensibilité sont soumis à un étiquetage obligatoire sur les produits de consommation courante (denrées alimentaires préemballées) ou à proximité des denrées non préemballées ou déjà cuisinées :

- **céréales contenant du gluten** (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales
- **crustacés** et produits à base de crustacés
- **œufs** et produits à base d'œufs
- **poissons** et produits à base de poisson
- **arachides** et produits à base d'arachides
- **soja** et produits à base de soja
- **lait** et produits à base de lait (y compris de lactose)
- **fruits à coques** (amandes, noisettes et aussi noix, noix de cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits
- **moutarde** et produits à base de moutarde
- **céleri** et produits à base de céleri
- **graines de sésame** et produits à base de sésame
- **lupin** et produits à base de lupin
- **mollusques** et produits à base de mollusques
- **anhybride sulfureux** et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l



CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- | | |
|--|--|
| 1 <u>Formations diplômantes</u> | 7 <u>Sécurité et prévention des risques</u> |
| 2 <u>Informatique et bureautique</u> | 8 <u>Gestion environnementale</u> |
| 3 <u>Gestion comptable et financière</u> | 9 <u>Développement d'entreprise</u> |
| 4 <u>Commercialisation</u> | 10 <u>Développement personnel</u> |
| 5 <u>Ressources humaines</u> | 11 <u>Reprise d'entreprise</u> |
| 6 <u>Aspects juridiques et réglementaires</u> | |

CES FORMATIONS SONT FINANCÉES PAR LE CONSEIL DE LA FORMATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT :

► **Prise en charge possible à 100 %***

Envoi de votre demande à l'aide du formulaire (téléchargeable sur www.crma-grandest.fr)

à **CRMA Grand Est | 2 rue Augustin Fresnel | WTC | 57082 METZ Cedex 3**

**Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale).*

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou a fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon | CS81234 | 75139 Paris Cedex 03 | Tél. : 01 53 01 05 22 | E-mail : accueil@fafcea.com) | www.fafcea.com

**MODALITÉS D'ACCÈS ET DE PRISE EN CHARGE, DOSSIER DE DEMANDE...
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT DE VOTRE DÉPARTEMENT :**

- CMA de Meurthe-et-Moselle au **03 83 95 60 60**
- CMA de la Meuse au **03 29 79 20 11**
- CMA de la Moselle au **03 87 39 31 00**
- CMA des Vosges au **03 29 69 55 55**

** Dans la limite des modalités de prise en charge et du barème d'intervention du fonds.*

LOGICIEL ANTI-FRAUDE:

FINALEMENT, LES MICRO-ENTREPRENEURS NE SONT PAS TOUS CONCERNÉS

Face au tollé qu'a provoqué l'obligation faite aux micro-entrepreneurs de posséder un nouveau logiciel de facturation, Bercy fait marche arrière. Le dispositif sera simplifié.

[B]onne nouvelle. La polémique a fait reculer le gouvernement qui a revu les contours de l'obligation de posséder un logiciel anti-fraude à compter du 1^{er} janvier 2018. Seule une minorité d'entre eux seront concernés, affirme le ministère de l'Action et des Comptes publics ce 15 juin.

« FACE À L'INQUIÉTUDE », BERCY A RECULÉ

Pour rappel, la loi anti-fraude à la TVA impose à compter du 1^{er} janvier 2018 à tous les assujettis à la TVA (personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, qui enregistrent eux-mêmes les règlements de leurs clients) de posséder un logiciel de comptabilité ou un système de caisse certifié. N'étant pas assujettis à la TVA, les auto-entrepreneurs ont dans un premier temps pensé y échapper. Ils ont récemment découvert avec stupeur qu'ils étaient concernés.

Considérant cette obligation comme une injustice, ils sont montés au créneau auprès de Bercy et ont été entendus. « Face à l'inquiétude exprimée par les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles [...], le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin a décidé de le recentrer et de le simplifier », indique Bercy dans un communiqué. Des mesures législatives seront prises « avant la fin de l'année » afin de rectifier le tir.

La fédération des auto-entrepreneurs s'est aussitôt félicitée de ce revirement.

LA MESURE NE S'APPLIQUERA PAS À TOUS

La mesure qui devait s'appliquer à tous les logiciels et notamment à la facturation pour les auto-entrepreneurs, ne concernera finalement que les logiciels et systèmes de caisse, c'est-à-dire ceux utilisés lors des ventes au comptoir.

76 000 auto-entrepreneurs « seulement » seraient par conséquent concernés par la nouvelle obligation de recourir à un système certifié, selon la Fedae : ceux qui possèdent normalement à ce jour un logiciel ou un système de caisse, parce qu'ils font des ventes au comptoir (commerçant de détail alimentaire hors métiers de bouche, commerçant de détail non alimentaire, commerçant de détail sur marchés non classé ailleurs et commerçant de détail non spécialisé).

SIX MOIS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ

« Les entreprises qui n'auraient pas encore effectué cette mise en conformité de leur logiciel de caisse ont ainsi six mois pour y veiller », souligne le ministère. Interrogée par l'AFP, Bénédicte Caron, vice-présidente de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), a jugé qu'il s'agissait « d'une bonne nouvelle ». « Bercy prend conscience qu'il y a un problème », a-t-elle déclaré. Toutes ses craintes ne sont cependant pas effacées. Il existe très peu d'organismes de certification : certains commerçants et entrepreneurs pourraient ne pas parvenir à obtenir leur certification à temps.

PARTICIPEZ AU 1^{ER} CONCOURS DES PME DE FRANCE !

Déjà 7 ans que l'aventure des Trophées PME Bougeons-Nous a commencé. Depuis 2010, RMC et les petites et moyennes entreprises françaises s'allient, pour faire bouger la France. Valorisez votre créativité, votre investissement quotidien, votre dynamisme et votre enthousiasme, tel est l'objectif de cet événement. La 8^e édition du 1^{er} concours de France dédié aux PME est lancée ! En plus d'une mise en lumière des PME sur l'antenne RMC et ses réseaux sociaux durant 6 mois, 100 000 € HT d'espace publicitaire sont à remporter pour chaque lauréat national sur RMC. Ensemble bougeons-nous !

Inscrivez-vous dès maintenant sur <https://tropheespmc.fr/candidature2017>



UN SOUTIEN RÉGIONAL POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

TRAVAILLER ENSEMBLE, ÇA VA PAYER !

De nouvelles expériences vous tentent ?

- Décrocher une opportunité de chantier en rénovation globale
- tester une nouvelle façon de travailler, en collaboration ;
- s'investir sur un chantier d'amélioration de la performance énergétique d'une habitation ;
- accéder à de nouveaux marchés dans le bâti ;
- offrir une réponse différente et originale à votre clientèle, etc.

Autant d'opportunités accessibles grâce aux groupements d'entreprises. Nous pouvons vous accompagner pour :

- être une entreprise du bâtiment performante, avec une longueur d'avance, qui développe son chiffre d'affaires ;
- vous permettre de répondre durablement, efficacement et plus rapidement aux chantiers de rénovation.

L'union faisant la force, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat avec les organisations professionnelles – FFB et CAPEB – et la Région Grand Est contribueront à votre avancée. Cette dernière propose notamment un soutien de 3 000 € sous condition d'une collaboration formalisée et réussie par un groupement d'entreprises du bâtiment, temporaire ou permanent.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la MEUSE –
Conseil et Développement – Laurence THIMOY –
03 29 79 76 65 ou par mail : l.thimouy@cma-meuse.fr

PRIX NATIONAL STARS & MÉTIERS :

UN NOUVEAU FORMAT POUR LE LANCEMENT DE L'ÉDITION 2018



Bernard Stalter a souhaité maintenir et donner un nouvel élan à ce prix phare du secteur de l'artisanat, qui consacre chaque année l'excellence et l'innovation artisanale.

L'édition 2018, que nous préparons depuis plusieurs mois avec BPCE, voit le jour sous un nouveau format, avec l'attribution de quatre grands prix :

- Grand prix innovation
- Grand prix responsable
- Grand prix entrepreneur
- Grand prix exportateur (le thème de cette catégorie pourra être redéfini chaque année).

L'organisation d'un jury régional en concertation entre les chambres de métiers et de l'artisanat de niveau régional et les banques populaires présentes sur le territoire de la région administrative reste la condition indispensable pour participer au prix national, la date limite de transmission des dossiers étant fixée au 30 octobre 2017.

La remise des trophées aura lieu le 6 mars 2018 à Paris.

AVEC PLUS DE 1300 000 ENTREPRISES, LE TISSU ARTISANAL EST TOUJOURS PLUS DENSE :

- une entreprise sur trois du secteur marchand (31 %) est artisanale, une part qui dépasse 40 % dans les territoires les plus ruraux ;
- le nombre d'entreprises artisanales poursuit sa progression dans toutes les régions : le nombre a augmenté de plus d'un quart ces cinq dernières années (et même 39 % en Île-de-France), un phénomène certes alimenté par l'importance des installations de micro-entrepreneurs dans ces activités ;
- la densité du tissu artisanal reste plus forte dans la moitié sud du territoire (285 entreprises pour 10 000 habitants en région PACA, 138 dans les Hauts de France) ;
- la structure d'emploi varie également selon les régions : la part d'entreprises artisanales employeuses est plus élevée au Nord de la Loire (les taux les plus élevés sont ceux des Pays de la Loire : 41 % d'entreprises artisanales employeuses) et de la Bretagne (40 %), alors que cette proportion n'est que de 31 % en Occitanie, 30 % en PACA et 19 % en Martinique et en Guadeloupe. La Corse affiche la plus forte densité d'emplois salariés de l'artisanat : 395 pour 10 000 habitants, suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (277).
- L'étude dessine également la cartographie des activités, mettant en exergue la contribution de l'artisanat au maintien de nombreux savoir-faire territoriaux et à la spécialisation économique des territoires.

LES CUISINIERS DANS LE GIRON DE L'ARTISANAT

La famille de l'artisanat s'agrandit ! Depuis le 1^{er} juin, les cuisiniers professionnels pourront prétendre à la qualité d'artisan (décret publié au Journal officiel du 10 mai).

[L]' Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) est à l'initiative de cette revendication de longue date. L'organisation entendait placer la cuisine sur un pied d'égalité avec les autres métiers de bouche. Le décret permet désormais aux professionnels d'utiliser le terme « artisan », dès lors qu'ils exercent une activité de fabrication de plats à consommer sur place. Dans le détail, ils doivent répondre aux conditions suivantes : le cuisinier doit être le patron de l'entreprise, il doit disposer au minimum d'un CAP de cuisine, la carte doit être 100 % « Fait maison » (cuisine élaborée sur place à partir de produits crus). Enfin, au moment de son immatriculation, l'entreprise doit compter moins de 11 salariés. Selon l'Umih, 25 000 chefs d'entreprise remplissent aujourd'hui les critères pour accéder à la qualité d'artisan cuisinier.



L'ÉMISSION QUI SOUTIENT LES ARTISANS



Ils sont ébéniste, potier, verrier, luthier ou confiseur... et ont un trait commun : ils recherchent activement quelqu'un pour travailler à leurs côtés. Si certains sont à la recherche d'un « poulain » pour les épauler, d'autres sont en quête d'un véritable collaborateur, voire d'un successeur pour reprendre le flambeau. Si la logique de « Qui prendra la suite ? » rappelle celle de « L'Amour est dans le pré », son objectif reste beaucoup plus sérieux. L'émission s'adresse à des personnes à la recherche d'un emploi : chômeurs, adultes en reconversion, jeunes en quête d'une meilleure orientation... Les téléspectateurs retrouveront ces artisans à la rentrée prochaine en première partie de soirée sur France 3, sous forme de saga. L'émission sera présentée par Églantine Emeyé (ci-contre) et est d'ores et déjà largement soutenue par l'APCMA, qui est intervenue en tant que conseil sur le programme, et le réseau des CMA. Retrouvez la présentation des participants sur la page Facebook de l'émission : @qplsfrance3



LA FFB LANCE SA « CAISSE À OUTILS »

Pour aider les artisans du bâtiment à réaliser leur transition énergétique, la Fédération française du bâtiment (FFB) a mis en ligne sur son site un module d'accompagnement.

Cette « caisse à outils » divisée en trois sections (rénovation, construction neuve et démarche environnementale) rassemble des éléments essentiels pour répondre aux exigences énergétiques et environnementales. Objectif : accroître sa connaissance dans ces domaines et gagner de nouveaux marchés. Les artisans du bâtiment pourront retrouver sur cette page des informations pratiques sur les aides financières, les outils pratiques sur le RGE, le recyclage des déchets, la qualité de l'air, les matériaux biosourcés, le management environnemental... www.ffbatiment.fr



46

CONSEILLERS ACORIS POUR VOUS INFORMER !

Grâce à la proximité de nos 22 agences, en Lorraine et en Franche-Comté, ils sont en mesure de vous suivre et de répondre à vos demandes tout au long de l'année. Ils vous accompagnent dans vos choix et vous conseillent afin d'adapter votre protection santé à votre situation, que vous soyez particuliers, travailleurs indépendants ou entreprises. Pour un traitement spécifique, ils vous mettent en relation directe et immédiate avec le service concerné.

Thomas MORTEAU
Besançon



Bouchra ROUDANI
Besançon



Christophe BOUTON
Besançon



Sandra FALLAIX
Besançon



Damienne ROUME
Besançon



Miriam KNOLL
Besançon



Eveline BOUSSARD
Besançon



Agnès FOURNIER
Pontarlier



Caëlle TARANTO
Gray



Christophe FRANCK
Épinal



Delphine NUSS
Épinal



Gilles CHRISTOPHE
Épinal



Sylvie REMY
Épinal



Nathalie COURTOIS
Saint-Dié



Alexandre CORBIER
Saint-Dié



Isabelle JOLY
Remiremont



Patricia FODDE
Neufchâteau



Muriel CHEVALLIER
Lunéville



Négia KADIR
Lunéville



Laetitia BEYREND
Toul



Marie THILL MOELO
Longwy-Haut



Aurélien KHATIRI
Nancy



Pascal NUSSBAUMER
Nancy



Elise VALDENAIRE
Nancy



Catherine DUSSAUSAYE
Nancy



Virginie JACOPIN
Nancy



Alain REMOND
Nancy



Cécile MATHIEU
Nancy



Christelle MENGIN
Nancy



Isabelle PARFAIT
Nancy



Sandrine BOUTET
Nancy



Xavier MOUROT
Nancy



Stéphanie STOFFEL
Pont-à-Mousson



Danielle FORBACH
Thionville



Hélène SARGNON
Thionville



Josiane DORR
Metz



Daniel MULLER
Metz



Dries CIAVARELLA
Metz



Marie JOB
Metz



Julie GUERBERT
Metz



Sarah JOFFIN-ZIDOUNE
Metz



Caroline COGNON
Metz



Théo BECKER
Forbach



Sabrina ALESSANDRIA
Forbach



Clara LAJOUX
Verdun



Patricia VAYEUR
Bar-le-Duc



APPELEZ-NOUS !

UN SEUL NUMÉRO, UN CONSEILLER À VOTRE ÉCOUTE :



N°Cristal 09 69 36 10 20

APPEL NON SURTAXE

Plus de 20 agences en Lorraine
et en Franche-Comté
www.acorismutuelles.fr

Partenaire



ORGANISME COOPÉRATIF
D'ACCÈS AUX SOINS



L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Depuis plus de 60 ans, MAAF assure les **PROS** !



Multirisque professionnelle
RC Décennale (PROS du bâtiment)



Véhicules professionnels



Santé collective et individuelle



Prévoyance - Épargne - Retraite

MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Conditions des contrats et coordonnées
des assureurs disponibles en agence MAAF

